

FICHE DE RÉGLEMENTATION SIMPLIFIÉE

BARBECUE

Aucun appareil de cuisson portatif alimenté au charbon de bois ou au gaz ne peut être utilisé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsqu'un appareil de cuisson est utilisé à l'extérieur, il doit être situé à au moins 60 cm d'une porte, d'une fenêtre ou d'un mur.



Conseils d'utilisation

À vérifier avant l'utilisation :

- Retirez toutes les pièces mobiles et tout nettoyer;
- Repérez les fuites:
 - Aspergez les raccords d'eau savonneuse;
 - Ouvrez le robinet de la bouteille de propane;
 - Si des bulles se forment, il y a une fuite. Fermez le robinet de la bonbonne de propane, resserrez les raccords ou remplacez les pièces défectueuses;
 - Si aucune bulle ne se forme, fermez le robinet.
- Les bouteilles de propane défectueuses doivent être apportées dans un point de dépôt approprié.



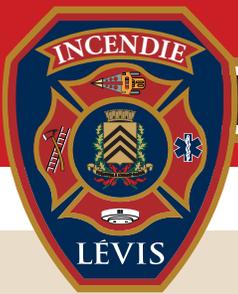
Suite au verso →

MISE EN GARDE : Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements municipaux. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements municipaux ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Information : Pour obtenir plus de conseils et consulter la réglementation complète, rendez-vous au ville.levis.qc.ca/incendies

Pour nous joindre : ville.levis.qc.ca/nousjoindre | 311 ou 418 839-2002 (extérieur de Lévis)





FICHE DE RÉGLEMENTATION SIMPLIFIÉE

Conseils d'utilisation (suite)

Lors de l'utilisation du barbecue :

- Suivez les instructions du fabricant;
- Respectez les dégagements requis;
- Démarrage :
 - Ouvrez le couvercle;
 - Assurez-vous que les commandes de gaz sont en position fermée;
 - Ouvrez le robinet de la bouteille de propane au maximum;
 - Ouvrez un des boutons de contrôle;
 - Actionnez le bouton d'allumage.
- Arrêt :
 - Fermez le robinet de la bouteille de propane;
 - Fermez les boutons de contrôle une fois la flamme éteinte.

Entreposage du propane

- Rangez la bouteille de propane à l'extérieur de tout bâtiment incluant un cabanon.

Procédure en cas de feu

Malgré tous ces conseils, en cas de fuite de gaz ou d'un incendie, éloignez-vous et **composez le 911**.



Précision pour les barbecues au charbon ou aux copeaux de bois

Installation et utilisation :

- ✓ Installez le barbecue sur une surface plane non combustible;
- ✓ Utilisez un allume-feu (liquide ou en briquettes) homologué;
- ✓ Abstenez-vous de mettre un liquide inflammable sur les flammes;
- ✓ Entreposez l'allume-feu dans un endroit sécuritaire et loin des sources de chaleur.

Disposition des cendres :

- ✓ Utilisez un seau en métal muni d'un couvercle métallique;
- ✓ Placez le seau à l'extérieur sur une surface non combustible à au moins 1 m de tout bâtiment;
- ✓ Assurez-vous que les cendres sont froides avant de les jeter (au moins 7 jours);
- ✓ Déposez les cendres dans un sac de papier bien fermé dans le bac brun, éloigné à au moins 1 m de tout bâtiment.

MISE EN GARDE : Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements municipaux. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements municipaux ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Information : Pour obtenir plus de conseils et consulter la réglementation complète, rendez-vous au ville.levis.qc.ca/incendies

Pour nous joindre : ville.levis.qc.ca/nousjoindre | 311 ou 418 839-2002 (extérieur de Lévis)

